

Bruxelles, le 17 avril 2026
(OR. en)

7849/26

CDR 54

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination de neuf membres du Comité des régions, proposés par la République portugaise - Adoption

1. Par lettre du 21 novembre 2025¹, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat national sur la base duquel M. Ricardo Bruno ANTUNES MACHADO RIO, M. Pedro Miguel CÉSAR RIBEIRO, M. Luis Miguel CORREIA ANTUNES, M. Basílio Adolfo DE MENDONÇA HORTA DA FRANCA, M. Aires Henrique DO COUTO PEREIRA, M. Vítor Manuel MARTINS GUERREIRO, M. José Manuel PEREIRA RIBEIRO, M. José Agostinho RIBAU ESTEVES et M. Carlos André TELES PAULO DE CARVALHO, membres du Comité des régions, avaient été proposés et nommés.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

¹ 15790/25.

3. En application de cette disposition et en vue de leur remplacement, le gouvernement portugais a proposé² les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale: M. Luís António DA ENCARNAÇÃO, *Presidente da Câmara Municipal de Lagoa, Algarve* (maire de Lagoa, Algarve), M^{me} Inês DE SAINT-MAURICE ESTEVES DE MEDEIROS VICTORINO DE ALMEIDA, *Presidente da Câmara Municipal de Almada* (maire d'Almada), M. Hugo Manuel DOS SANTOS MARTINS, *Presidente da Câmara Municipal de Odivelas* (maire d'Odivelas), M. Carlos Manuel FÉLIX MOEDAS, *Presidente da Câmara Municipal de Lisboa* (maire de Lisbonne), M. José Manuel GONÇALVES, *Presidente da Câmara Municipal de Peso da Régua* (maire de Peso da Régua), M. Luís Filipe MENEZES LOPES, *Presidente da Câmara Municipal de Gaia* (maire de Gaia), M^{me} Luísa Maria NEVES SALGUEIRO, *Presidente da Câmara Municipal de Matosinhos* (maire de Matosinhos), M^{me} Maria Helena TEODÓSIO GOMES DE OLIVEIRA, *Presidente da Câmara Municipal de Cantanhede* (maire de Cantanhede), et M. João VASCONCELOS BARROS RODRIGUES, *Presidente da Câmara Municipal de Braga* (maire de Braga), en tant que membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2030.
4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 7850/26 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

² 7595/26.